



MAIRIE
1 place de la Mairie
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE
☎ 05.49.37.30.91

Courriel : contact@champagne-saint-hilaire.fr
Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 29 mars, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

Date de convocation : le 17 mars 2023

<u>Nombre de Conseillers :</u>	
En exercice :	11
Présents :	10
Suffrages exprimés :	10
<u>Vote :</u>	
Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0

Présents : M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, M. Jacky DIDIER, Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, M. Olivier PIN, adjoints, MM. Vincent COISCAUD, Hugo ROUSSEL, Mme Sylvie BAZILLE, Mme Gladys SIRE, MM. Thomas LHOMMEAU, Vincent BONNIN.

Absents excusés : M. Éric INGWILLER

Absents non excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : M. Olivier PIN

5.1. Vote du taux d'imposition 2023

<p>MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS</p>	COMMUNE :	052 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE	N° 1259 COM (1)					
	ARRONDISSEMENT :	86 MONTMORILLON	TAUX					
	TREASORERIE OU SGC :	SGC SUD VIENNE	FDL					
			2023					
ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PREVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023								
I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023								
Taxes	Bases d'imposition effectives 2022 1	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023 5	Taux votés 2023 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 7	
Taxe foncière bâtie (TFB)	640 473	25,57	104,65	686 600	175 564			
Taxe foncière non bâties (TFNB)	160 937	24,12	112,36	172 300	41 559			
Taxe d'habitation (TH)	142 675	15,68	56,89	152 805	23 960			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>			
				Total	241 083			
Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)	
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.								
Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)		Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.			
Taxe foncière bâties (TFB)	8		9		Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case			
Taxe foncière non bâties (TFNB)	Produit total souhaité							
Taxe d'habitation (TH)								
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	241 083							
	Produit total de référence (total colonne 5)							
II - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTES EN 2023								
TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
>>>	0			16 148	0	-1 443	7 832	22 537
III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PREVISIONNELLES POUR 2023								
Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023				
				22 537				
				À TEL : 05 49 55 62 00				
				Le 13 MARS 2023				
				Pour la Direction des Finances publiques, ORANGE-LOUBOUTIN MYLENE	Le Pour la Préfecture,		Le Pour la Commune,	
				DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES				

AR Prefecture

Feuille à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

086-218600526-20230329-20230403_EC_02-DE
Reçu le 03/04/2023

DÉLIBÉRATIONS

N°46/2023

Les bases augmentent en moyenne de 7% cette année. Les communes peuvent délibérer sur le taux de la taxe d'habitation qui ne sera appliquée que pour les résidences secondaires. Cependant, nous ne pouvons pas augmenter le taux de la THRS (Taxe d'Habitation Résidence Secondaire) sans augmenter au même niveau la taxe foncière bâti.

TAXES	Taux d'imposition 2022 Champagné-Saint- Hilaire	Taux moyens 2022 communal / national	Taux moyens 2022 départemental
Taxe foncière bâtie (TFB)	25.57 %	38.28%	43.94%
Taxe foncière non bâties (TFNB)	24.12%	50.44%	43.08%
Taxe d'habitation (TH)	15.68%	22.98%	25.87%

Avec l'augmentation des bases, le tableau ci-dessous des comparaisons 2023 par rapport à 2022 sans augmentation des taux.

TAXES	Produits 2022	Produits 2023	% d'augmentation
Taxe foncière bâtie (TFB)	163 769 €	175 564€	7.2%
Taxe foncière non bâties (TFNB)	38 818€	41 559€	7.06%
Taxe d'habitation (TH)	22 371€	23 960€	7.1%
TOTAL	224 958€	241 083€	7.2%

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le taux des impôts 2023.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose de garder les taux qui étaient appliqués en 2022, soit :

- Taxe foncière bâtie (TFB) : 25,57%
- Taxe foncière non bâties (TFNB) : 24,12%
- Taxe d'habitation (TH) : 15,68%

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reconduire les taux de 2022 pour l'année 2023.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
En mairie, le 31 mars 2023

Le secrétaire de séance,
Olivier PIN



Le Maire,
Gilles BOSSEBOEUF



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

AR Prefecture

086-218600526-20230329-20230403_EC_02-DE
Reçu le 03/04/2023